

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Excusés : Stéphanie DELEUZE, Éric GARREL, Julien MAGNIN

Pouvoirs : Stéphanie DELEUZE pouvoir à Mathias DALZON, Éric GARREL pouvoir à Jean-François THIBON

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h35.

Désignation du secrétaire de séance : André FORGET

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 octobre 2021

- 1. Le Verdal – Maitrise foncière agrandissement Polinno**
- 2. Projet MAM – Travaux sur les bâtiments**
- 3. Point des commissions :**
 - Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
 - Patrimoine, entretien, agriculture, OM
 - Affaires sociales
 - Affaires scolaires
 - Communication
 - Associations, culture, jeunesse et sport
 - Finances
- 4. Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 07 octobre 2021.

1. Le Verdal – Maitrise foncière agrandissement Polinno (délibération)

Le maire rappelle que :

- La commune est propriétaire de la parcelle ZC 318 du plan cadastral, de contenance cadastrale 11.639 m², sur laquelle sont édifiés la salle polyvalente, propriété de la commune et le bâtiment, propriété de la communauté de communes Beaume-Drobie, dans lequel sont installés la pépinière des métiers d'art et le Fablab,
- La communauté de communes porte le projet de construction d'un pôle d'innovation (Polinno) consistant en l'extension du bâtiment abritant la pépinière des métiers d'art et le Fablab actuel,
- Le conseil communautaire a décidé le lancement de l'opération de construction du Polinno, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, par la délibération C-201902-23 du 28 février 2019, et le permis de construire a été accordé le 26 mai 2020,

Considérant le fait que la commune de Chandolas est à double titre partie à l'opération, puisque membre de la communauté de communes et commune hôte du projet, et dans le cadre de son soutien actif à ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer un bail emphytéotique pour la mise à disposition de la partie de la parcelle ZC318 correspondant à l'emprise du bâtiment dédié au Polinno, pour l'usage de pépinière d'entreprises et de Fablab,,
- d'autoriser le maire à signer une convention pour l'usage partagé des voies d'accès, du parking, et des accès au PDIPR, au Jardin Gurlhie, ...

2. Projet MAM – Travaux sur les bâtiments

La Caisse d'Allocation Familiale a émis un avis favorable pour un financement à 80 % des travaux. Concernant les travaux de création de cloisons en plaque de plâtre et de peinture, à la suite des consultations des entreprises, un seul devis a été reçu en retour, avec une limite de validité au 28 octobre 2021. Loïc DUCROS émet une mise en garde sur le risque d'augmentation des coûts en cas de nouvelle consultation, en effet, vu la conjoncture actuelle suite à la crise sanitaire, de nombreux matériaux subissent une forte augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité et une abstention :

- De signer l'offre de l'Entreprise CAMPOS RAUL pour un montant de 32 230,40 € T.T.C.

3. Point des commissions :

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
- Patrimoine, entretien, agriculture, OM
- Affaires sociales
- Commissions communication

Trois devis pour l'impression du bulletin municipal annuel ont été reçus. La société APB, étant la mieux placée pour 300 bulletins, a été retenue.

- Associations, culture, jeunesse et sport

Pour le Téléthon, le repas avec l'aligot envisagé à la salle polyvalente par le centre équestre a malheureusement été annulé en raison des mesures sanitaires

- Finances

La séance est levée à 22h25

